

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le



ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

DOB 2024

Volet RH

Une charge nette RH qui augmenterait de 1,48%

Dépenses	011	012	65	67	Total
BP +DM 2023	150 200 €	10 600 000 €	439 600 €	89 752 €	11 279 552 €
CA projeté	135 000 €	10 590 000 €	434 000 €	91 614 €	11 250 614 €
DOB 2024	137 800 €	13 000 000 €	494 210 €	- €	13 632 010 €

Recettes	013	70	74	77	Total
BP +DM 2023	60 000 €	768 452 €	10 000 €	- €	838 542 €
CA projeté	72 000 €	768 000 €	10 515 €	6 966 €	857 481 €
DOB 2024	60 000 €	1 905 400 €	10 000 €	0 €	1 975 400 €

011 Charges à caractère général
 012 Charges de personnel
 65 Autres charges gestion courante
 67 Charges exceptionnelles

013 Atténuation de charges
 70 Produits des services
 74 Dotations et participations
 77 Produits exceptionnels

Qui intègre des mesures qui s'imposent à Nevers Agglomération

I. des nouveautés réglementaires

- + 5 points d'indice pour chaque agent à compter de janvier 2024 : + 118 000 €
- l'augmentation des cotisations patronales et notamment la CNRACL : + 50 000 €
- une hypothèse d'augmentation du SMIC en 2024 avec un impact budgétaire nul : 0 €
- une hausse de la prise en charge des abonnements transport (de 50 à 75 %) : 2000 €
- des nouvelles règles d'attribution du Forfait Mobilités Durables : 5 000 €

2. Les effets en année pleine des revalorisations 2023

- Point d'indice : une revalorisation de +1,5 % au 1^{er} juillet 2023 : + 75 000€
- Revalorisation des bas salaires : jusqu'à +9 points d'indice au 1^{er} juillet 2023 : + 25 000 €
- GIPA 2024 : + 25 000 €

Soit **une charge nette de + 300 K€** avec une hypothèse d'augmentation du SMIC avec un impact budgétaire nul

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

S²LO

3. Un objectif de rationalisation des contrats de remplacement

⇒ Création d'une équipe technique polyvalente pour limiter les remplacements sur la collecte :
312 K€ budgétés à ce stade, dont 3 postes d'agents polyvalents en contrat sur 1 an.

=> Evaluer et redimensionner les politiques publiques menées au travers du Projet d'agglomération avec la création d'un groupe de travail

Un premier travail de l'administration pour réduire les dépenses de personnel de -185 000 €, soit une proposition technique pour définir un point d'équilibre permettant de construire le BP 2024 en prenant en compte tout ou partie des nouveaux besoins et des projets RH.

⇒ 22 postes vacants budgétés qui représentent 1 071 800 € avec l'objectif de déterminer sur chacun d'eux l'opportunité de les conserver et la priorisation de leur recrutement dans le courant de l'année 2024

⇒ 13 besoins nouveaux non budgétés exprimés par les services
A titre d'exemple pour le biodéchets, l'instruction des actes d'urbanisme, équipe rivière

Qui, en revanche, n'intègre pas au stade du DOB

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

1. Les effets RH liés à l'extension du périmètre de Nevers Agglomération

Les impacts seront intégrés en cours d'exécution à l'issue des travaux de la CLECT

2. Le choix d'octroyer la Prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Nombre d'agents concernés	Montant maximum		Montant à 50%		Montant à 25%	
<i>Inférieure ou égale à 23 700 €</i>	13	800 €	10 400 €	400 €	5 200 €	200 €	2 600 €
<i>Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €</i>	81	700 €	56 700 €	350 €	28 350 €	175 €	14 175 €
<i>Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €</i>	44	600 €	26 400 €	300 €	13 200 €	150 €	6 600 €
<i>Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €</i>	30	500 €	15 000 €	250 €	7 500 €	125 €	3 750 €
<i>Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €</i>	28	400 €	11 200 €	200 €	5 600 €	100 €	2 800 €
<i>Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €</i>	14	350 €	4 900 €	175 €	2 450 €	88 €	1 225 €
<i>Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €</i>	22	300 €	6 600 €	150 €	3 300 €	75 €	1 650 €
	232		131 200 €		65 600 €		32 800 €
<i>Non concernés</i>	33						

3. La nécessité d'avancer sur la monétisation du CET

	Principal	Eau	Assainissement	Police	Transports	Port
Stock	159 235,00 €	35 392,50 €	10 545,00 €	13 492,50 €	8 925,00 €	552,50 €
Flux	42 000,00 €	6 450,00 €	2 275,00 €	3 125,00 €	1 500,00 €	425,00 €

- Le stock de CET, compte tenu de la mise en place de la M57, sera proposé en provision à l'occasion de l'affectation du résultat 2023
- Les crédits pour le flux sont proposés en crédits à inscrire au BP 2024

Des projets RH pour 2024

- ⇒ **Poursuivre la réorganisation des services**
- ⇒ **Etre prêt au 1^{er} janvier 2025 pour la protection sociale complémentaire (projet mutualisé avec toutes les communes)**
- ⇒ **Réactualisation du plan Egalité Hommes/Femmes**
- ⇒ **Etablir un accord d'entreprise pour la régie eau.**

Les budgets annexes

- ⇒ **Pour l'eau : mise en œuvre de la régie implique un doublement de la masse salariale**
- ⇒ **Pour l'assainissement : aucun impact RH**
- ⇒ **Pour le SPANC :Aucun impact RH**
- ⇒ **Pour le transport : débudgétisation d'un poste au profit du budget principal sur le Laboratoire mutualisé des Projets et Innovations**
- ⇒ **Pour la police intercommunale : impact du décret à venir sur la refonte des grilles**

Etat des indemnités 2023 (bases mensuelles brutes)

ELUS	INDEMNITES NEVERS AGGLO	INDEMNITES DE MAIRE	INDEMNITES AU CD/CR	INDEMNITES AU CDG	INDEMNITES AU SDIS/Numérique	TOTAL	CALCUL FRAIS D'EMPLOI NEVERS AGGLO
THURIOT Denis	4 446,29 €	4 414,56 €	937,90 €*			9 798,75 €	472,77 €
BOUJLILAT Amandine	1 184,91 €	1 768,48 €				2 953,39 €	418,01 €
BOURCIER Alain	1 184,91 €	777,54 €			382,03 €	2 344,48 €	800,20 €
HERTELOUP Alain	1 184,91 €	2 124,67 €	2 254,29 €		408,59 €	5 972,46 €	206,71 €
DESSAUNY Pascal	1 184,91 €	858,04 €				2 042,95 €	918,31 €
SICOT Olivier	1 184,91 €	1 920,38 €				3 105,29 €	397,57 €
JOUHANNEAU Julien	1 184,91 €	2 247,25 €				3 432,16 €	359,70 €
AMELAINE Bénédicte	1 184,91 €	830,66 €				2 015,57 €	612,51 €
BERGER Fabrice	1 184,91 €	1 761,02 €		551,60 €		3 497,53 €	536,39 €
MALETRAS Maurice	1 184,91 €	1 266,63 €				2 451,54 €	765,26 €
MERCIER Jacques	1 184,91 €	1 266,63 €		551,60 €		3 003,14 €	624,70 €
DE JESUS Manuel	1 184,91 €	1 866,03 €				3 050,94 €	614,91 €
POMMIER Laurent	1 184,91 €	306,44 €				1 491,35 €	827,81 €
CANTREL Sylvie	1 184,91 €	1 575,94 €				2 760,85 €	679,52 €
CORDIER Philippe	245,15 €	1 768,48 €				2 013,63 €	126,85 €
DESABRE Eliane	245,15 €	735,46 €			408,59 €	1 389,20 €	183,86 €
BARSSE Hervé	245,15 €	306,44 €				551,59 €	463,06 €

* écrêtement